

Département de la Haute Saône

MAIRIE DE CHAUX LA LOTIERE

DEGREVEMENTS D'IMPOTS DIRECTS

Pertes de récoltes causées par la sécheresse 2018

# AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

A Chaux la Lotière Le 17 octobre 2018

Le Maire,



**Nota** – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.